



2021

RAPPORT ANNUEL

Eau potable

Rapport sur le prix
et la qualité du service public

Septembre 2022

valence
ROMANS
AGGLO



Édito

Construisons sur le long terme l'avenir de l'eau, service public essentiel.

Après une année 2020 consacrée au transfert de compétence, 2021 fut dédiée à la consolidation de cette nouvelle organisation, avec un objectif unique et ambitieux pour la Direction en charge de l'Eau et de la Préservation de la ressource en eau : proposer un service de qualité à nos concitoyens, dans un contexte de bouleversement climatique où la préservation de l'eau constitue l'une de nos préoccupations majeures.

Pour faire face à ces défis, Valence Romans Agglo met en œuvre des solutions responsables et durables en investissant dans des actions structurantes.

L'année 2021 en témoigne :

- ▶ Le développement de la production et le renforcement des ouvrages de production existants a été effectué avec la création de nouveaux puits à Valence, à Romans-sur-Isère et un nouveau forage à Combovin.
- ▶ L'interconnexion de Barcelonne a été mise en fonction.
- ▶ Les travaux d'interconnexion de restructuration du réseau de Portes-lès-Valence se sont poursuivis permettant de transférer la ressource en eau excédentaire vers des zones en déficit.
- ▶ Le nouveau réservoir sur la tour de Valence a été mis en service ainsi que le réservoir de Maupas à Romans améliorant les capacités de stockage.

Parallèlement, et toujours dans une logique de protection de l'environnement et de préservation de nos ressources, Eau de Valence Romans Agglo a amorcé différentes actions :

- ▶ Les études des masses d'eau non exploitées pouvant servir à l'alimentation en eau future du territoire.
- ▶ Des projets de recharges des nappes.
- ▶ La réalisation d'un schéma directeur à l'échelle du territoire. Ce schéma planifiera une nouvelle gestion de l'eau avec pour objectif de proposer un service résilient et solidaire.

Pour leur implication dans l'ensemble de ces actions et leur engagement quotidien au service de nos concitoyens, je tiens à remercier tous nos collaborateurs. C'est ensemble que nous construisons le service public de demain, soucieux de tous et de notre planète.



Nicolas Daragon

Président de Valence Romans Agglo
Maire de Valence



Sommaire

- ▼ 4 **Carte d'identité du service de l'eau potable**
- ▼ 5 **Préambule**
- ▼ 6 **Organisation et exercice de la compétence**
 - L'organisation institutionnelle et la gouvernance
 - Les modalités d'exercice de la compétence
 - Les modes de gestion
 - La direction de l'eau et de la préservation de la ressource en eau
 - Des équipes au service des usagers et des collectivités
 - La régie Eau de Valence Romans Agglo
- ▼ 14 **Une année riche en projets et de solutions**
 - Les installations de production
 - Les interconnexions
 - Le stockage
 - Les études générales
- ▼ 18 **La qualité de l'eau garantie**
 - L'organisation du contrôle de la qualité
 - Taux de conformité ARS globaux
- ▼ 19 **Des ressources partagées et protégées**
 - Des études pour acquérir la connaissance
 - Surveillance des périmètres des captages
 - Abandon de ressources dans le cadre du transfert de compétences
 - Les captages prioritaires
- ▼ 21 **Au plus proche de l'utilisateur**
- ▼ 23 **La performance des réseaux**
- ▼ 24 **La tarification de l'eau**
- ▼ 25 **La situation financière**
- ▼ 26 **Les perspectives 2022**

► Carte d'identité du service de l'eau potable

Sur le territoire, la gestion de l'eau potable est assurée sur un bassin de vie de 940,50 km² et dessert plus de 220 000 habitants.



Chiffres clés 2021 de l'eau potable sur le territoire de Valence Romans Agglo

- › **37** ressources en eau exploitées
- › **22** stations de production
- › **7** captages prioritaires
- › **105** sites de stockage
- › **3 538** km de réseau de distribution
- › **40** interconnexions
- › **102 822** abonnés
- › **93** équivalents temps plein (emplois directs)
- › **13,5** millions de m³ consommés
- › Prix moyen pondéré pour 120 m³ TTC = **1,67 €/m³**

▶ Préambule

Conformément aux articles D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Locales, le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière d'eau potable, doit soumettre à l'avis de son assemblée délibérante un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour l'année écoulée, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport présente, au travers d'indicateurs ou de performances définis par décret, des informations relatives au service, dont

- ▶ les caractéristiques techniques,
- ▶ la tarification de l'eau et les recettes,
- ▶ les résultats de performance,
- ▶ le financement des investissements,
- ▶ les actions de solidarité et de coopération décentralisée.

Afin d'obtenir les données utiles à l'élaboration du rapport, il a été nécessaire de structurer leur collecte (définition d'une base de données commune, identification des contributeurs). Le taux de complétude 2021 est d'environ 91 % (contre 73 % en 2020).

Les données et indicateurs présentés couvrent l'ensemble du territoire quel que soit le mode de gestion. Leur valeur peut être pondérée ou résulter d'une moyenne. La complexité de l'exercice mené pour donner une vision globale des services doit conduire à considérer avec précaution l'ensemble des données ainsi consolidées.

Le rapport est mis à disposition des usagers sur le site internet de l'Agglo (valenceromansagglo.fr) et peut être envoyé par mail (ou en version papier sur demande). Ces données sont également consultables sur le site internet de l'Observatoire national des services d'eau (services.eaufrance.fr).

t 9 725 interventions de maintenance et d'entretien réalisées en 2021



Organisation et exercice de la compétence

L'organisation institutionnelle et la gouvernance

Les élus



Nathalie Nieson

Vice-présidente Cycle de l'eau
de Valence Romans Agglo
Maire de Bourg-de-Péage



Lionel Brard

Conseiller délégué à l'eau et à la protection de la ressource
Président de la régie Eau de Valence Romans Agglo
Adjoint au Maire de Valence

Les instances

Outre les instances générales de décision, il existe des commissions spécifiques à la composition plurielle.

La Commission Cycle de l'Eau (CCE)

Elle est composée d'élus communautaires et municipaux. Elle analyse et propose des projets, débat et prépare les décisions du Conseil communautaire.

Le Conseil d'Exploitation (CE) de la régie de l'eau potable

Il est composé d'élus communautaires ou municipaux, de personnes qualifiées, de représentants des usagers et du personnel. Il pilote et contrôle la régie Eau de Valence Romans Agglo.

Le Comité Territorial des Producteurs d'Eau (CTPE)

Il est composé d'élus responsables des différentes structures de production et de distribution d'eau potable au sein de Valence Romans Agglo. Le CTPE garantit l'échange, la réflexion et la concertation. Il permet également d'instaurer la solidarité et la coordination des différents acteurs.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Elle est composée d'élus communautaires et de délégués d'associations locales représentatives des usagers, des consommateurs et de la protection de l'environnement. La CCSPL examine l'activité du service et formule des avis.

La Commission de Contrôle Financier (CCF)

La composition de cette commission est fixée librement par délibération. Elle est actuellement composée par des élus. Le rôle de la commission est d'effectuer un contrôle et un suivi de toutes les conventions financières pouvant lier la Communauté d'agglomération à des entreprises dans le cadre notamment de contrats de la commande publique. Elle se réunit au moins une fois par an. Pour l'eau potable, la Commission de Contrôle Financier a en charge l'analyse financière des contrats de délégation de service public.



Le comité territorial des producteurs d'eau au cœur de la transition hydrique

La concertation engagée en 2019 dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à Valence Romans Agglo a mis en évidence l'importance des enjeux environnementaux dans un contexte de changement climatique. L'exigence de préservation de la ressource en eau, au plan aussi bien qualitatif que quantitatif, fait l'unanimité.

Aussi, il est essentiel pour les producteurs d'eau d'anticiper les conséquences des bouleversements climatiques en s'engageant résolument sur la voie de la transition hydrique.

Pour mieux répondre à cet enjeu, il a été décidé collectivement la création d'un Comité Territorial des Producteurs d'Eau Potable (CTPE) regroupant l'ensemble des acteurs de l'eau potable de notre agglomération.

Sa mission opérationnelle :

- ▶ consolider et animer à l'échelle du territoire de l'agglomération un réseau d'acteurs du monde de l'eau afin de partager les bonnes pratiques,
- ▶ instaurer une solidarité territoriale en coordonnant l'action des producteurs d'eau sur les projets transversaux et structurants...
- ▶ rechercher de nouvelles ressources, renforcer et développer des interconnexions, gestion et préservation durable de la ressource.

Le comité territorial assurera notamment le suivi du plan de sécurisation du territoire afin de garantir à l'ensemble de ses habitants l'approvisionnement en eau de qualité à l'horizon 2030 et 2040.

Le plan de sécurisation comprend les étapes suivantes :

- ▶ analyses croisées à partir des données recueillies lors du transfert de compétence, des schémas directeurs de chaque service, du Sage et des études climatiques,
- ▶ état des lieux par service, des problématiques quantitatives et qualitatives de la ressource en eau,
- ▶ analyse des interconnexions existantes et des projets en cours,
- ▶ analyse des capacités de production des ouvrages structurants,
- ▶ mise à jour des bilans besoin/ressource en situation démographique actuelle et future,
- ▶ mise en œuvre d'un plan de gestion des Zones de Sauvegarde Exploitées (ZSE) et étude des Zones Non Exploitées Actuellement (ZSNEA). Zones à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau potable actuels (ZSE) et futurs (ZSNEA) identifiées par le Sage.

Le plan de sécurisation permettra ainsi de développer des sites de production adaptés aux besoins et des réseaux structurants permettant des échanges d'eau sur le territoire.



▲ Bourg-de-Péage et l'Isère

Les modalités d'exercice de la compétence

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence Eau potable a été transférée à l'Agglo. La Direction de l'Eau et de la Préservation de la ressource en eau a été créée pour organiser et exercer la compétence sur l'ensemble du territoire. Dans cette perspective, l'organisation a été définie avec le maintien des acteurs de proximité (cf. carte).

Les modalités d'exercice de la compétence au 31/12/2021 se définissent de la manière suivante :

1 - Territoires dont la compétence a été transférée à Valence Romans Agglo au 01/01/2020, représentant 193 000 habitants, soit 84,5% de la population.

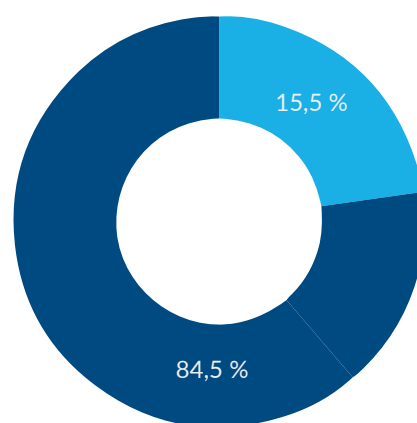
- ▶ Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo, 10 communes totalisant 111 792 habitants.
- ▶ Territoires dont la compétence est exercée par les communes ou les syndicats intercommunaux par délégation, 18 communes totalisant 81 186 habitants.

2 - Territoires en représentation/substitution pour plus de 35 000 habitants, soit 15,5% de la population.

- ▶ Le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse dessert 14 communes totalisant 13 947 habitants sur le territoire.

- ▶ Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois dessert 9 communes totalisant 17 817 habitants sur le territoire.
- ▶ Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veaune dessert 3 communes totalisant 3 564 habitants sur le territoire.

HABITANTS DESSERVIS



- COMPÉTENCE TRANSFÉRÉE À VALENCE ROMANS AGGLO
- COMPÉTENCE EN REPRÉSENTATION/SUBSTITUTION

Détail de l'exercice de la compétence au 31/12/2021

Territoire dont la Direction de l'Eau et de la Préservation de la ressource en eau est maître d'ouvrage

192 978 habitants (84,5%)

**— Territoire entouré d'un filet bleu :
Direction de l'eau maître d'ouvrage**

■ Compétence exercée en direct
par la Direction de l'eau potable

- Compétence exercée par
les communes en délégation
de compétence
- ▶ Romans-sur-Isère (jusqu'au 31/12/2022)
 - ▶ Mours-Saint-Eusèbe (jusqu'au 31/12/2021)
 - ▶ Montvendre (jusqu'au 31/12/2026)

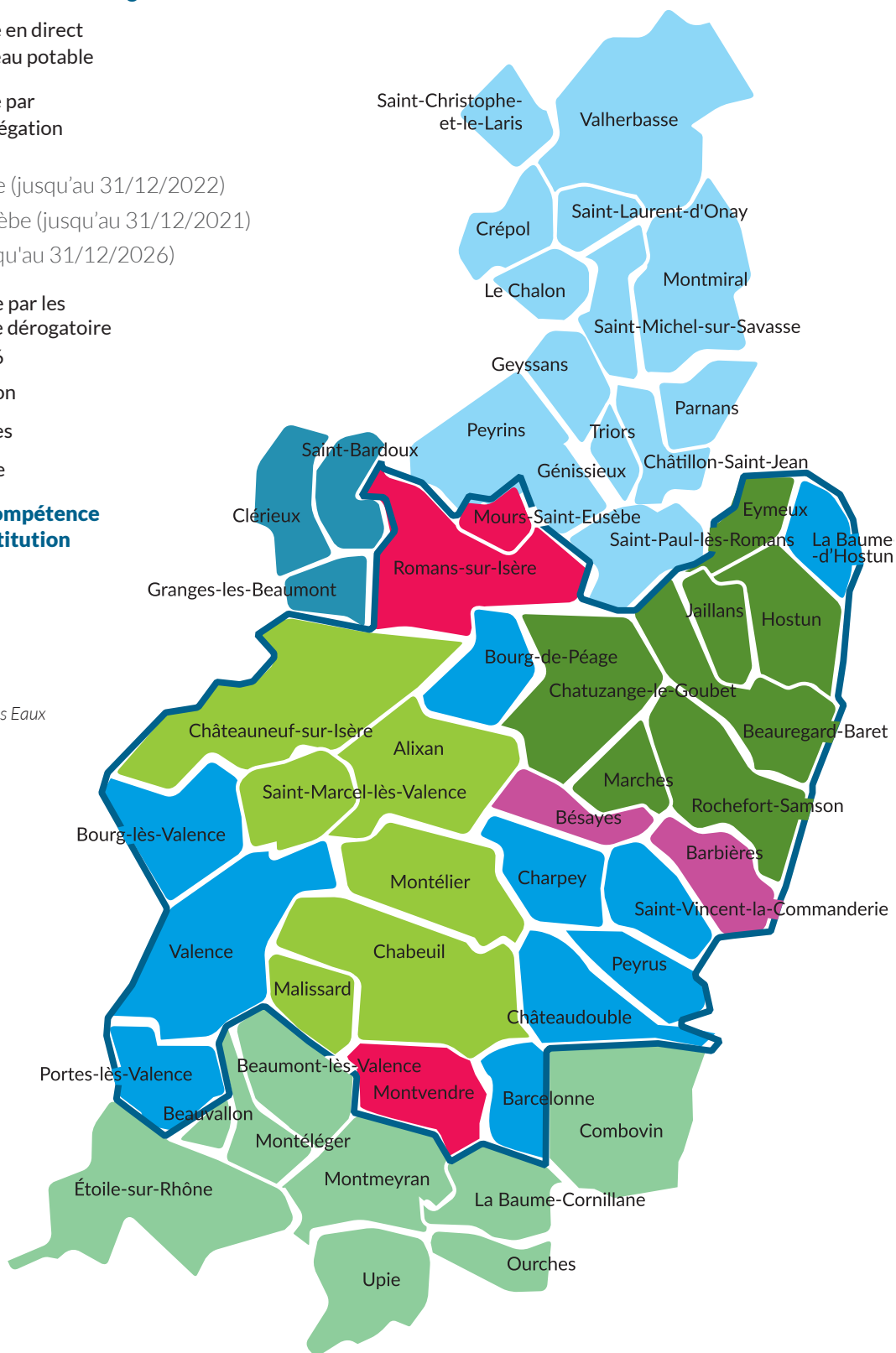
Compétence exercée par les
syndicats de manière dérogatoire
jusqu'au 31/12/2026

- SIE Rochefort-Samson
- SIE Barbières Bésayes
- SIE Plaine de Valence

**Syndicats exerçant la compétence
en représentation/substitution**

- SIE Herbasse
- SIE Sud Valentinois
- SIE Veaine

SIE : Syndicat Intercommunal des Eaux

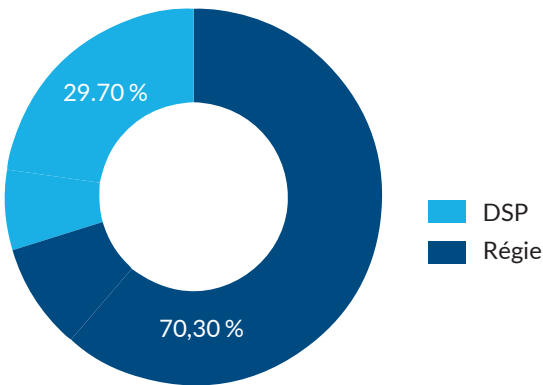


Les modes de gestion

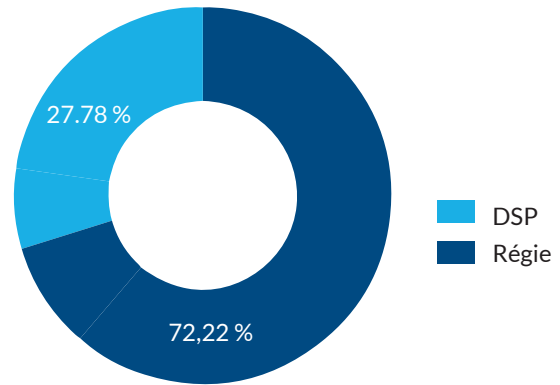
Le service d'Eau potable est exploité selon deux modes :

- ▶ en régie pour 39 communes totalisant 160 000 habitants,
- ▶ en Délégation de Service Public (DSP) pour 15 communes totalisant 68 000 habitants.

HABITANTS DESSERVIS



COMMUNES DESSERVIES



Les Délégations de Service Public

Veolia Eau assure les 5 contrats de Délégation de Service Public (DSP) d'eau potable. Les contrats de DSP comportent le socle commun achat d'eau ou production, distribution, gestion des usagers. Le contrat de Peyrus a été prolongé d'un an par avenant, les échéances des contrats sont variables selon les syndicats.

ÉCHÉANCES DES 5 CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Bourg-de-Péage		31/12/2022								
Peyrus		31/12/2022								
Périmètre Charpey/Saint-Vincent				31/12/2024						
Périmètre Romans/Mours									31/12/2029	
SIE Sud Valentinois							31/12/2027			

Chiffres clés 2021 de la régie Eau Valence Romans Agglo

- 53 employés dont 49 de droit privé et 4 de droit public
- 37 136 abonnés
- 98 950 habitants desservis
- 551 kilomètres de réseau
- 26 sites exploités, 41 sites autonomes de mesure et/ou contrôle qualité
- 392 prélèvements réalisés et 54 959 paramètres analysés
- 100 % des analyses conformes aux normes sanitaires pour le secteur urbain et 92,3 % des analyses conformes pour le secteur rural
- 6 594 728 m³ d'eau potable prélevés
- 9 725 interventions
- 64 367 contacts clientèle (appel, visite agence et mails)



▶ La régie communautaire Eau de Valence Romans Agglo

La Régie Eau de Valence Romans Agglo a été créée par délibération du Conseil communautaire du 26 juin 2019 sous la forme d'une régie autonome dotée d'une autonomie financière.

Son Conseil d'exploitation est composé de 22 membres :

- 23 membres issus du Conseil communautaire,
- 4 représentants territoriaux issus des Conseils municipaux des communes dont la gestion du service public de l'eau est assurée par la régie,
- 2 représentants d'associations d'usagers et de consommateurs,
- 4 personnes qualifiées dans le domaine de l'eau ou de l'environnement ou des finances et de l'économie,
- 1 représentant du personnel issu du Comité Social et Économique de la régie.

La régie Eau de Valence Romans Agglo exerce l'ensemble des compétences nécessaires à la gestion du service public industriel et commercial d'eau potable, sur le territoire de Valence Romans Agglo, pour lequel le mode de gestion direct a été retenu par délibération du Conseil communautaire. La régie est compétente pour assurer notamment :

- la gestion durable des ressources en eau des bassins d'alimentation des captages de production d'eau potable,
- la production et l'approvisionnement, le transport et la distribution d'eau potable,
- la maintenance, l'entretien et le renouvellement de l'ensemble des biens affectés au service par l'Agglo ou acquis et réalisés par cette dernière en cours d'exploitation,

- la réalisation de l'ensemble des études, des expertises et des recherches nécessaires au service d'eau potable,
- la conception, le financement et la réalisation des investissements décidés par le Conseil communautaire,
- la gestion de la relation clientèle avec les abonnés : la facturation et le recouvrement des redevances ainsi que des taxes et redevances pour le compte de tiers.

La régie intervient également, à la demande de la direction de l'Eau potable, sur l'ensemble du territoire de Valence Romans Agglo afin d'exercer des missions non couvertes par les contrats de délégation de service public ou les conventions de délégation de compétence.

De plus, la régie est habilitée à accomplir des activités annexes (gestion de fontaines ornementales ou de jeux d'eau, installation, entretien et contrôle des hydrants destinés à la défense incendie, production d'énergie renouvelable...).

Une activité 24h/24 et 7j/7

La Régie Eau de Valence Romans Agglo est organisée pour assurer une disponibilité permanente couvrant tous les besoins d'exploitation et d'intervention d'urgence. Sur l'ensemble du territoire géré en régie, 2 agents d'exploitation réseau, 1 électromécanicien, 1 responsable d'astreinte et 1 cadre sont chargés d'astreinte. La rotation du personnel d'astreinte est hebdomadaire. Le personnel d'astreinte est amené à intervenir de nuit et en week-end selon deux types d'alarmes principales :

- le signalement d'un incident par un abonné (habitant, entreprise, commune, etc),
- les alarmes des automates de la régie, directement transmises aux agents d'astreinte par le centre de pilotage et de supervision de Mauboule.

Fait marquant

TRIPLE CERTIFICATION ISO 9 001, ISO 14 001, ISO 45 001 DE LA RÉGIE EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO

Le 4 novembre 2020, la régie Eau de Valence Romans Agglo s'est vue attribuer la triple certification de son système de management intégré Qualité Sécurité Environnement. Elle devient ainsi, le premier service public de l'agglomération à être triplement certifié ISO 9001, 14001 et 45001.

Ces certificats témoignent de la capacité d'Eau de Valence Romans Agglo à maîtriser toutes les étapes nécessaires pour assurer, 24H/24, la sécurité, la qualité et la continuité du service de l'eau potable.

Le périmètre de ces certifications concerne l'ensemble des activités et sites liés au fonctionnement du service public de l'eau potable (préservation de la ressource, production, transport, distribution, relation clientèle, gestion patrimoniale et tous les services associés) :



Certification ISO 9001

La certification ISO 9001 reconnaît officiellement la démarche de management de qualité à travers la performance du service public et la sécurité sanitaire.



Certification ISO 14001

La certification ISO 14001 atteste la démarche de protection de l'environnement menée par la structure.



Certification ISO 45001

La certification ISO 45001 témoigne de la politique dynamique de prévention de la santé et sécurité au travail menée par la régie.

▼ Centre de pilotage - Régie Eau de Valence Romans Agglo



La Direction de l'Eau et de la Préservation de la ressource en eau

- ▶ La Direction de l'Eau et de la Préservation de la ressource en eau assure les missions d'autorité organisatrice du service public de l'eau.
- ▶ Elle assure les relations institutionnelles, partenariales et contractuelles, analyse les besoins et attentes des usagers, fixe les objectifs et définit les priorités (niveaux de service...) et les indicateurs de performance correspondants.*
- ▶ Elle étudie et planifie les investissements en cohérence avec l'aménagement du territoire et définit le mode de financement (politique tarifaire, niveau de recours à l'emprunt...).
- ▶ Elle procède au choix du mode de gestion et des intervenants et en assure le contrôle.
- ▶ Elle a pour objectif de mettre en œuvre le partage et la protection des ressources en eau du territoire.

Fait marquant

CHANGEMENT DE NOM DE LA DIRECTION

Afin d'inscrire la Direction de l'eau potable dans une dynamique globale et d'asseoir son rôle vis-à-vis de la gestion de la ressource et notamment des solutions à apporter aux problématiques actuelles et futures, quantitatives, qualitatives ou de sécurité sanitaire liée au changement climatique, un changement de nom a été décidé. La Direction de l'Eau potable s'appelle désormais la **Direction de l'eau et de préservation de la ressource en eau**.

Des équipes au service des usagers et des collectivités

Au 31 décembre 2021, 93 équivalents temps plein (ETP) sont affectés à 100% à la compétence eau potable (dont personnel absent : maladie, détachement etc.). La régie Eau de Valence Romans Agglo emploie 57 personnes (dont plusieurs mis à disposition auprès de la Direction de l'Eau potable).

En incluant le personnel des délégataires et de toutes les structures et sociétés qui réalisent des prestations ponctuelles ou durables, ce sont plus de 130 personnes qui travaillent à la réalisation de ce service public sur

le territoire. Ces sociétés sont souvent des PME locales (entretien d'espaces verts, petits et grands travaux, maintenance, laboratoires d'analyses, entretien des locaux, géomètres, cartographie, bureaux d'études...).

Il existe donc une variété de métiers à la technicité avérée : agent d'accueil, terrassier-fontainier, électrotechnicien, automaticien, agent d'exploitation de station, agent administratif, technicien chargé des travaux...

	ETP
Personnel propre à la Direction Eau Potable	4,30
Personnel mutualisé avec assainissement	0,40
Personnel mis à disposition Direction Environnement Valence Romans Agglo (préservation des ressource en eau) / Ville de Romans	4
Personnel Régie Eau de Valence Romans Agglo	52,40
Personnel SIE Barbières Bésayes	1,50
Personnel SIE Rochefort-Samson	7
Personnel SIE Plaine de Valence	14
Personnel SIE en représentation substitution : SIE Veayne, SIE Herbasse, SIE Sud Valentinois (proratation = personnel sur le territoire de Valence Romans Agglo)	11
TOTAL EN ETP (emplois directs)	94,60



Une année riche en projets et solutions pour la sécurisation de l'alimentation en eau du territoire



La gestion de la ressource comme priorité

Lancement de l'étude des ressources en eau stratégiques du territoire

Dans le cadre du contrat d'Agglo avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le service Ressource en Eau de la Régie de Valence Romans Agglo a commencé une étude sur les ressources stratégiques définies par le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence.

Ainsi, sur le territoire de Valence Romans Agglo, 13 Zones Stratégiques Exploitées feront l'objet de la mise en place d'un Plan de Gestion pour permettre leur préservation et le maintien d'une production d'eau potable de qualité et en quantité suffisante.

De plus, des mesures de terrain seront engagées sur 3 Zones Stratégiques Non Exploitées Actuellement afin d'identifier les secteurs potentiellement les plus intéressants pour la création de nouvelles stations de prélèvement et production d'eau potable. L'objectif est de sécuriser et de diversifier les ressources déjà exploitées sur le territoire de Valence Romans Agglo pour répondre aux besoins en eau actuels et futurs.

Lancement des travaux pour la réduction des volumes prélevés à la source du Sert à Barbières

Le SIE de Barbières - Bésayes est alimenté principalement par la source du Sert de manière gravitaire. Cette source située en amont de Barbières s'écoule en totalité dans le réservoir de Malacote (Barbières) et le réservoir de Bésayes. Lorsque les réservoirs sont pleins, c'est le trop plein du réservoir le plus bas (Bésayes) qui évacue cette eau vers La Barberolle, plusieurs kilomètres en aval de son point de prélèvement. Le volume ainsi rejeté est de l'ordre de 100 000 m³/an. Ce volume est prélevé inutilement au milieu naturel et fait l'objet d'une taxation par l'agence de l'eau.

En 2019, le syndicat a réalisé une étude préliminaire pour la réduction des volumes prélevés sur le réseau d'eau potable qui a conduit à lancer en 2020 une maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de modification de l'arrivée de la source dans le 1^{er} réservoir. Les travaux ont commencé fin 2021 pour une livraison fin du 1^{er} semestre 2022.



Le développement des installations de production

Inspections vidéo et nettoyage des captages

Les captages des Couleures, de Mauboule et des Combeaux ont fait l'objet d'une opération conséquente d'inspection et de nettoyage en 2021 par la Régie Eau de Valence Romans Agglo.

La majorité des sources du secteur rural a également été inspectée, les inspections vidéos n'ont pas montré d'éléments péjoratifs pouvant mettre en cause leur exploitation. Un simple nettoyage et une désinfection seront réalisés en même temps que l'entretien des réservoirs.

Création d'un nouveau puits aux Jabelins à Romans-sur-Isère

Depuis quelques années, la Ville de Romans-sur-Isère connaît des difficultés pour l'approvisionnement en eau potable de ses abonnés en période estivale.

La présence de molécules pesticides à la limite des normes de potabilité sur le captage de Tricot ainsi qu'un dysfonctionnement structurel de l'un des deux ouvrages de la station des Jabelins ont conduit la collectivité à réfléchir à des solutions de sécurisation de sa production d'eau potable. Ainsi, le remplacement du puits n°2 des Jabelins par la création d'un nouvel ouvrage a été lancée en 2021, pour une mise en service en 2022.

Un nouveau champ captant à Combovin pour le SIEPV

Afin de renforcer la capacité de production du Syndicat en conformité avec le PGRE Véore-Barberolle, une pré-étude pour rechercher de l'eau a été lancée, dans un secteur situé entre Combovin, Châteaudouble et Chabeuil.

Un appel d'offres a été lancé au printemps 2020 et les travaux du premier forage ont eu lieu en juillet 2020. Plutôt prometteur pendant les travaux de forage, le débit obtenu au cours des essais de pompage n'a pas dépassé 19 m³/heure, soit loin des 60 m³/heure souhaités.

Un deuxième forage d'essai a été réalisé en septembre 2021. Les essais de pompage réalisés donnent des résultats corrects tant en qualité qu'en quantité d'eau (environ 50 m³/h). Avant de transformer ce forage d'essai en forage d'exploitation, le syndicat a sollicité l'avis préalable d'un hydrogéologue agréé afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'obstacle à la création future de périmètres de protection d'un éventuel captage. Si son avis, attendu début 2022, est favorable, le syndicat lancera la transformation du forage d'essai en forage définitif, 1^{re} étape avant le lancement de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et les demandes d'autorisation.

Création d'un nouveau puits sur le site de Mauboule à Valence

Le captage de Mauboule a fait l'objet d'études approfondies en vue d'augmenter ses capacités de production. Cela s'est traduit par la création d'un nouveau puits en 2021. Ce nouvel ouvrage sera pleinement équipé et raccordé aux installations existantes en 2022 et permettra de faire évoluer la production d'eau de ce site pour alimenter Portes-lès-Valence.

Les interconnexions : la sécurisation par la solidarité

Du fait des pressions qualitatives et quantitatives actuelles de plus en plus fortes sur les ressources en eau, mais aussi des contraintes réglementaires, la mise en place d'interconnexions est l'une des solutions d'avenir permettant de sécuriser la production d'eau potable sur tout le territoire de Valence Romans Agglo.

Finalisation de la deuxième interconnexion du SIEPV vers Barcelonne

Afin de sécuriser l'ensemble du village de Barcelonne, une nouvelle interconnexion du SIEPV vers la commune a été lancée en 2020. Les travaux consistaient à créer 500 m de nouveau réseau et à renouveler 900 m de canalisation en PVC collé jusqu'au hameau des Sallards. L'interconnexion a été effectuée depuis la conduite du SIEPV qui alimente Chabeuil. Une canalisation en fonte ductile de 125 mm de diamètre sur 1 400 m linéaires a ainsi été posée. Cette dernière est en service depuis fin 2021.

Poursuite de l'interconnexion de Valence vers Portes-lès-Valence

La commune de Portes-lès-Valence ne dispose pas de ressource propre. L'eau est historiquement achetée au Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Valentinois (SIESV). Les travaux d'interconnexion et de restructuration du réseau de distribution démarrés en 2020 se sont poursuivis en 2021. Cette opération majeure lancée par la régie Eau de Valence Romans Agglo présente des intérêts triples :

- ▶ qualitatifs : elle permet de réduire les prélèvements au captage de Tromparents qui est un captage prioritaire du fait de sa qualité moyenne en nitrates et pesticides,
- ▶ quantitatifs : le captage des Tromparents est situé en ZRE. L'interconnexion de Portes-lès-Valence via Valence, permettra de réduire les volumes prélevés aux Tromparents en les substituant par la ressource de Mauboule à Valence hors ZRE,
- ▶ de solidarité : Portes-lès-Valence pourra être alimenté soit par Valence, soit par le SIESV en cas de défaillance de l'une des ressources.

En 2021, 36 % du volume d'eau distribué à Portes-lès-Valence a été fourni par Valence. Les travaux devraient prendre fin en 2022.

▶ Le stockage

Mise en service du nouveau château d'eau sur deux tours à Valence

Installé sur le plateau de Lautagne à Valence, le château d'eau permet d'alimenter en eau potable les quartiers Est de Valence.

Signé de l'atelier Perrin François Seidel, associé à BRL Ingénierie, cette œuvre aérienne et organique est un véritable défi architectural et environnemental. L'architecture originale de l'ensemble s'intègre

parfaitement dans le paysage donnant l'impression de disparaître progressivement dans le ciel. Composé de deux réservoirs sur tour, l'ouvrage se dresse à 34 mètres de hauteur et pourra stocker jusqu'à 2 500 m³ d'eau potable. Sa mise en service a été effectuée en novembre 2021. Enfin, l'habillage architectural, l'aménagement de l'espace arboré, l'installation d'un nichoir à faucon pèlerin et faucon crécerelle seront finalisés en 2022.

▼ Construction du nouveau château d'eau de Lautagne à Valence - Mai 2021





▲ Lac de Beauvallon

Les études générales pour une vision de long terme

La gestion de tous les risques : la régie a réalisé son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Parce que l'eau distribuée par Valence Romans Agglo doit rester de très bonne qualité, parce que garantir en permanence sa sécurité sanitaire est indispensable, la Régie Eau de Valence Romans Agglo s'est engagée au cours de l'année 2021 dans une nouvelle approche inédite dans le département, avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé et l'accompagnement d'un Bureau d'Etudes : le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

Le PGSSE consiste à identifier, anticiper et qualifier la fréquence et la gravité des risques sanitaires de l'eau de boisson distribuée et ainsi de préserver la santé des usagers du service. Cette nouvelle approche intègre les risques sanitaires à toutes les étapes : eaux brutes, traitement, stockage et distribution. Elle permettra au service des eaux de se doter d'ici quelques mois d'un plan d'actions spécifiques et de programmer les moyens visant à réduire le risque sanitaire.

Bientôt obligatoire, ce PGSSE va contribuer au respect des nouvelles normes de qualité de l'eau potable, en application des directives de l'OMS et de l'Union européenne qui seront transposées dans les années à venir en droit français.

Finalisation des schémas directeurs de Barcelonne et La Baume-d'Hostun

En 2019, chacune des deux communes a lancé son propre schéma directeur du réseau d'eau potable. En 2020, la régie Eau de Valence Romans Agglo a pris

le relais des communes afin de finaliser ces schémas. Les phases de diagnostics, de mesure, de cartographie et de modélisation ont été réalisées. Les schémas ont été finalisés en 2021 avec notamment la validation d'un schéma de distribution et d'un plan d'investissement pour chacun des systèmes de production et distribution d'eau potable.

Le renouvellement du réseau de distribution

Le renouvellement des réseaux de distribution a été maintenu à un niveau important en 2021. Sur le territoire de Valence, du SIEPV et du SIERS, le renouvellement est supérieur à 1%/an. Sur le reste du territoire, il augmente progressivement et sera supérieur à 0,8%/an en 2024.

13 310 mètres linéaires

de réseaux renouvelés en 2021

98/120

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (indicateur de performance réglementaire)

La qualité de l'eau garantie

L'organisation du contrôle de qualité

Les résultats par communes des opérations de contrôle de l'ARS et de l'autocontrôle des exploitants est disponible en annexe. La surveillance de la qualité de l'eau est organisée en deux étapes :

Le suivi réglementaire est géré par l'Agence Régionale de Santé (ARS)

La fréquence des prélèvements varie selon la population communale. Ces résultats sont les seuls pris en compte dans l'évaluation réglementaire de la conformité sanitaire de l'eau potable.

L'autosurveillance interne est organisée par les exploitants

L'objectif est de contrôler la qualité de l'eau en complément du contrôle réglementaire mené par les services de l'État et donc de bénéficier d'une réactivité plus grande en cas d'anomalie. Cette surveillance s'articule en plusieurs démarches :

- ▶ surveillance permanente par un laboratoire de contrôle indépendant,
- ▶ surveillance régulière du taux de chlore, de la charge bactérienne, de la turbidité par les équipes techniques,
- ▶ sur les secteurs instrumentés, le suivi en continu de certains paramètres par des capteurs en ligne.

Taux de conformité Agence Régionale de Santé globaux

Le taux de conformité microbiologique évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé.

Le taux de conformité physico-chimique évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que sulfates, plomb, nitrates... Il se réfère aux mesures de l'ARS.

Ces non-conformités relèvent d'alertes ponctuelles liées à la nature du point de prélèvement utilisé pour effectuer l'analyse (robinet peu utilisé par exemple). Celles-ci ont néanmoins toutes fait l'objet de contre-analyses dès le lendemain, lesquelles ont démontré l'absence de contamination chronique de l'eau.

Ce type de développement bactérien affecte le plus souvent l'eau provenant de sources issues de sous-sols karstiques qui ne permettent pas une filtration naturelle suffisante de l'eau, en particulier lors des épisodes pluvieux intenses qui lessivent les sols.

98,20 %

Taux de conformité des prélèvements microbiologiques.

(indicateur de performance réglementaire)

99,84 %

Taux de conformité des prélèvements physicochimiques.

(indicateur de performance réglementaire)

Des ressources partagées et protégées

Une amélioration de la connaissance des ressources au quotidien

La connaissance du fonctionnement hydrogéologique des ressources et des risques auxquels elles sont soumises est un élément incontournable de leur protection. Ainsi, l'Agglo pilote un ensemble d'études qui permettront de mieux protéger ses ressources et la qualité des eaux brutes. Les objectifs sont multiples :

- ▶ Améliorer la préservation des ressources : préciser les aires d'alimentation des captages, cibler les actions visant à diminuer leur vulnérabilité ;
- ▶ Faciliter l'exploitation des captages : mieux connaître les potentiels quantitatifs, les étiages, la réactivité aux événements pluvieux pour anticiper la mise en service de ressources d'appoint ou les risques de dégradations de la qualité de l'eau liés aux intempéries ;
- ▶ Orienter les choix stratégiques de la collectivité, en particulier les conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable ;
- ▶ À long terme, mesurer et anticiper les impacts du changement climatique.

Surveillance des périmètres des captages

L'Agglo a mis en place une veille lui permettant d'identifier les projets susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de ses captages. À ce titre, en 2020, une convention a été conclue avec la DREAL visant à protéger le captage des Couleures à Valence lors des travaux d'aménagement du giratoire à proximité. De même, des études ont été menées concernant le projet de création d'une conduite de transfert des eaux usées au droit du captage de Mauboule à Valence.

La gestion des ressources dans le cadre du transfert de compétence

Quand une ressource n'est plus utilisée pour un usage eau potable, sa Déclaration d'Utilité Publique (DUP) doit être abrogée. Cette démarche administrative obligatoire entraîne la suppression des périmètres de protection et des servitudes associées ainsi que tous les contrôles sanitaires obligatoires.

En 2021, il a été décidé d'abandonner la ressource de Thabor à Valence, ressource qui n'est plus utilisée depuis plusieurs années. De même, une étude a été menée sur la possibilité d'exploiter à nouveau la source des Carats de Saint-Vincent-la-Commanderie, inexploitée depuis longtemps.

Les conclusions de l'étude ont permis d'acter son abandon définitif. Dans le cadre du transfert de compétence, deux autres anciennes ressources inutilisées, à Bourg-lès-Valence et à Portes-lès-Valence, sont encore étudiées dans le but de mettre à jour leurs caractéristiques et définir leur devenir (exploitation ou abandon définitif).

84 %

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

(indicateur de performance règlementaire)

▶ Les captages prioritaires

Sur le territoire de l'agglomération, 7 captages sont classés prioritaires au titre de leur sensibilité aux pollutions diffuses (par les nitrates et les pesticides) et de leur aspect stratégique de production d'eau. Il s'agit des captages de Bourg-lès-Valence (Combeaux), Romans-sur-Isère (Tricot, Etournelles, Jabelins), SIE du Sud Valentinois (Tromparents), Valence (Couleures), SIE de Rochefort-Samson (Écancière).

L'Agglo a déployé un programme territorial Eau – Agriculture avec le soutien de l'Agence de l'Eau, visant à accompagner et accélérer la transition agro-écologique du territoire. L'objectif : garantir la préservation des ressources tout en offrant de nouvelles opportunités aux agriculteurs de notre territoire.

Cela se traduit par :

- ▶ Des entretiens individuels : sensibilisation, point d'entrée pour l'accompagnement ;
- ▶ Des accompagnements techniques : individuels et collectifs, un réseau territorial de fermes d'échanges ;
- ▶ Des animations collectives et démonstrations ;
- ▶ Sensibilisation et accompagnement technique des communes ;
- ▶ Suivi qualité eau / observatoire : 70 points de prélèvements suivis.

▼ Site de captage - Valence Mauboule



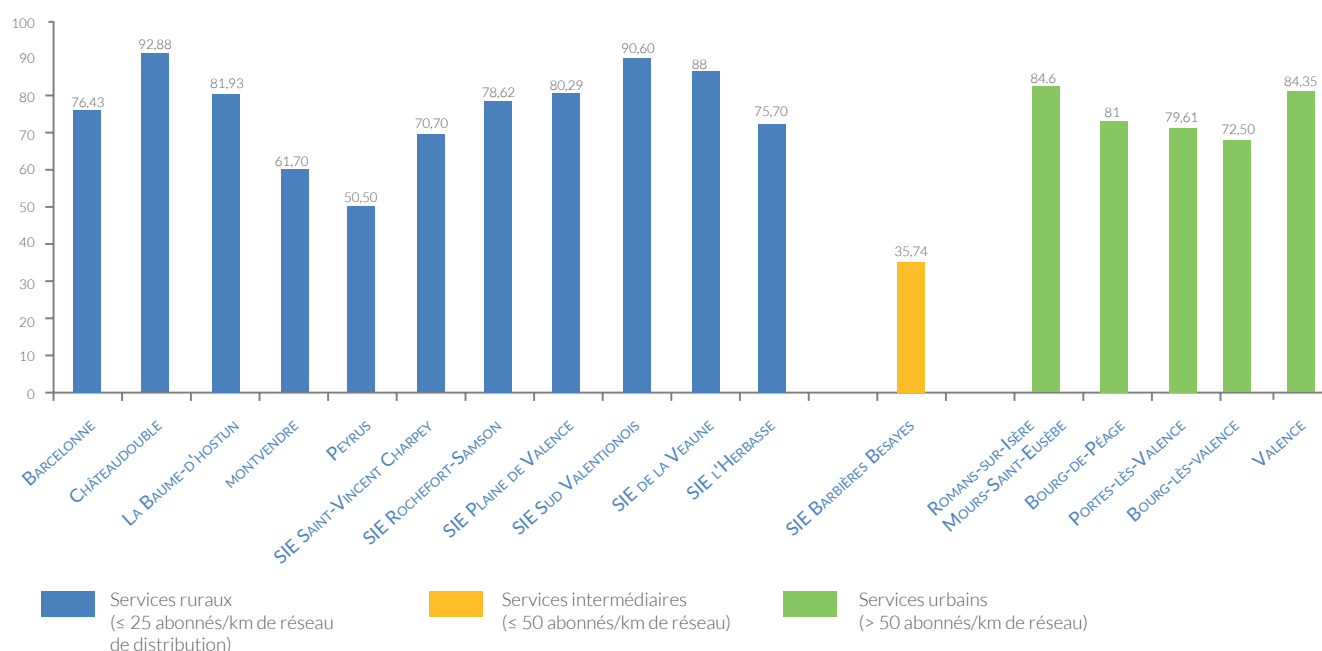
La performance des réseaux

Les indicateurs ci-dessous permettent d'apprécier la qualité des réseaux et l'efficacité du service de distribution.

Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. L'article L2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 161 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 dite *Loi Grenelle II*, impose le respect d'un rendement minimal du réseau de distribution d'eau, fixé par l'article 2 du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012. Si ce rendement n'est pas atteint, un plan d'actions comprenant si besoin un projet de programme pluriannuel de travaux, doit être établi avant la fin du second exercice suivant l'exercice pour lequel le dépassement a été constaté.

RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION (HORS VENTE ENGROS)



À noter que :

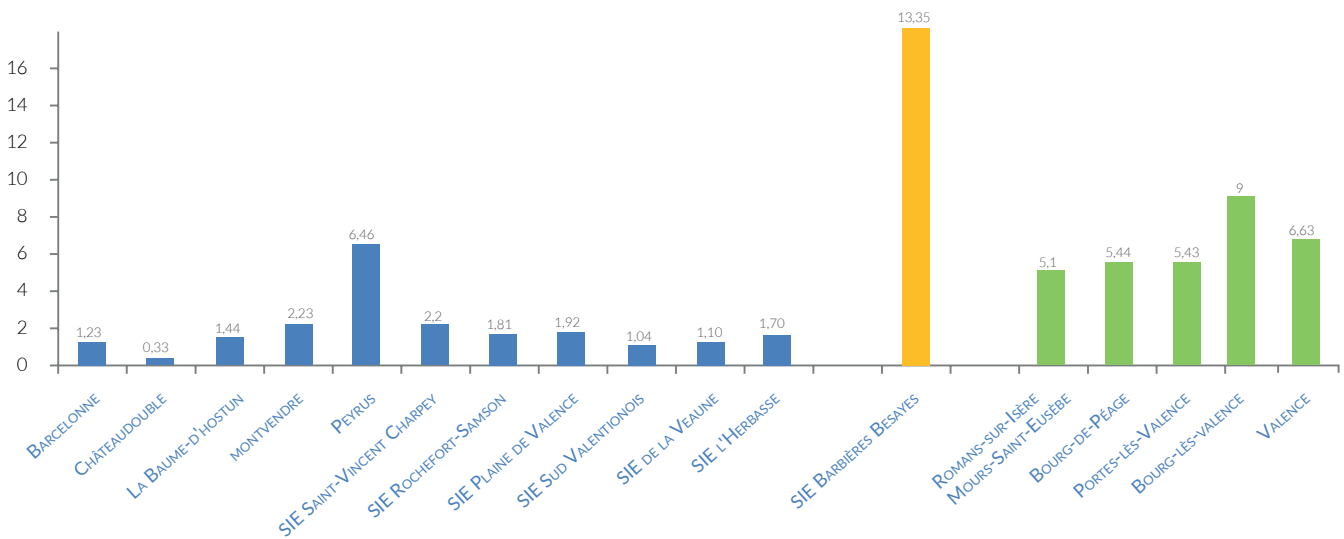
- ▶ Pour Portes-lès-Valence, le rendement a fortement évolué pour la deuxième année consécutive. La régie Eau de Valence Romans Agglo a procédé à plusieurs campagnes générales de recherche et de réparation de fuites sur cette commune.
- ▶ Pour le SIE Barbières-Bésayes, le rendement n'est pas satisfaisant. Cela s'explique en partie par les surverses de la source des Serts qui ont lieu au sein du réservoir de Bésayes. Si ces dernières sont soustraites, le rendement passe à 48 %.
- ▶ Pour Montvendre, le calcul du rendement fait apparaître des volumes non comptés de manière importante sans justification. À défaut de données précises et de consolidation, la valeur a été retirée.
- ▶ Pour le secteur de Romans-sur-Isère et Mours-Saint-Eusèbe, le rendement a fortement évolué sur un an (+ 7,7%). Cette évolution est majoritairement liée à une régularisation de volumes non comptés depuis 2019.



L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'agit donc du ratio entre le volume de pertes (qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé) et le linéaire de réseau de desserte.

INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU (M³/JOUR/KM)



	Rural	Semi rural	Urbain
ILP	≤ 25 ab	25 < ab < 50	> 50 ab
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

Le graphique ci-dessus présente la corrélation entre l'indice linéaire de pertes en réseau et la densité d'abonnés. À noter : les zones urbaines (à forte densité) ont la particularité d'avoir de nombreux branchements et des canalisations de plus gros diamètre que les secteurs ruraux (à faible densité) qui présentent eux, un linéaire de canalisation plus long. Le ratio des pertes par kilomètre de réseau est donc naturellement plus important pour les secteurs urbains.



Au plus proche de l'utilisateur

La mise en œuvre d'une organisation garante de la proximité avec l'utilisateur

La Direction de l'Eau et de la Préservation de la ressource en eau propose une organisation permettant le maintien des acteurs de proximité pour les usagers par :

- ▶ La mise en place d'un numéro d'appel commun de 8h à 18h, du lundi au vendredi et le déploiement de l'agence en ligne pour les usagers dépendant de la régie Eau de Valence Romans Agglo ;
- ▶ L'existence d'un accueil principal à Valence, des permanences en mairie de Portes-lès-Valence, des points d'accueil mutualisés avec 3 mairies de communes rurales pour les usagers de la régie Eau de Valence Romans Agglo ;
- ▶ L'existence d'un accueil du public principal à Romans-sur-Isère pour les usagers dépendant de Veolia ;
- ▶ La mise en œuvre d'un service d'astreinte disponible 24h/24 pour l'ensemble des communes dont la compétence est exercée par l'Agglo (sauf Barbières Besayes en cours d'organisation).

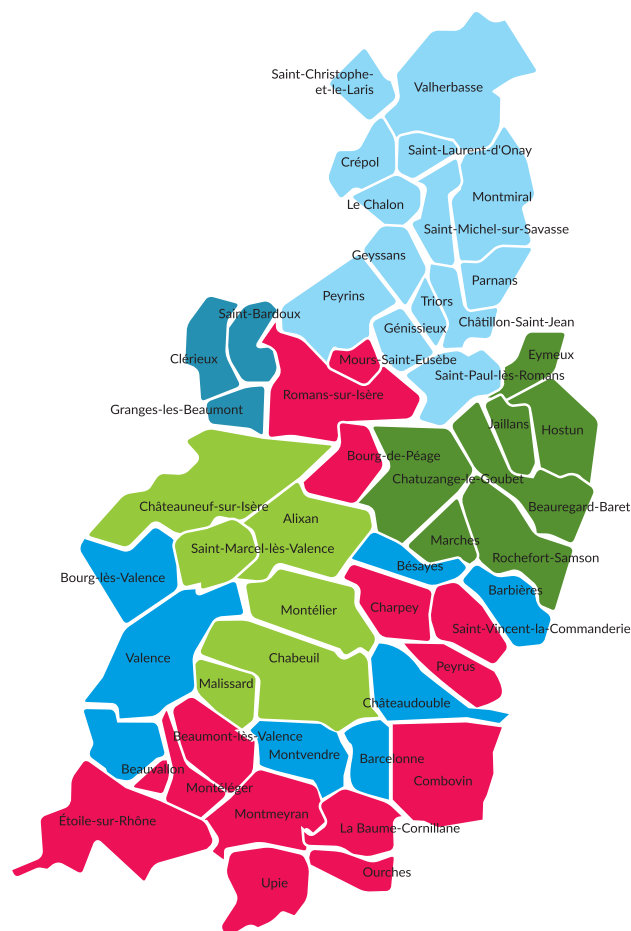
Faits marquants

EXTENSION DE LA GESTION CLIENTÈLE PAR LA RÉGIE EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO

En 2021, la Régie a repris la gestion de la clientèle de la commune de Montvendre, dans un but d'augmenter la qualité du service et de rationaliser les coûts. Dans ce même principe, la Régie gèrera les abonnés du Syndicat des Eaux de Barbières Bésayes à compter du 1er janvier 2022.

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉRELÈVE (TECHNOLOGIE RÉSEAU LORAWAN PRIVÉ) PAR LA RÉGIE EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO

Actuellement, plus de 2 000 compteurs sont équipés en télérelève sur Valence, Bourg-lès-Valence et Portes-lès-Valence, Châteaudouble. L'équipement s'est concentré sur les gros compteurs. Dans les prochaines années la télérelève sera déployée progressivement à l'ensemble du parc.



Régie Eau de Valence Romans Agglo ▶ 04 75 57 86 20	SIE Veauce ▶ 04 75 45 11 48
Veolia ▶ 09 69 32 34 58	SIE Rochefort-Samson ▶ 04 75 72 55 83
SIE Herbasse ▶ 04 75 02 72 32	SIE Plaine de Valence ▶ 04 75 58 83 91

6 points d'accueil
dédiés sur le territoire

309 abandons de créances

et versements à un fond de solidarité pour un total de 24 952,39 €

(indicateur de performance règlementaire)

La tarification de l'eau

Stabilité tarifaire pour 2021

Suite au transfert de la compétence eau, l'ensemble des tarifs antérieurement appliqués par les autorités organisatrices du territoire (intercommunalités, communes ou syndicats) a été reconduit dans l'attente d'une prospective financière et tarifaire.

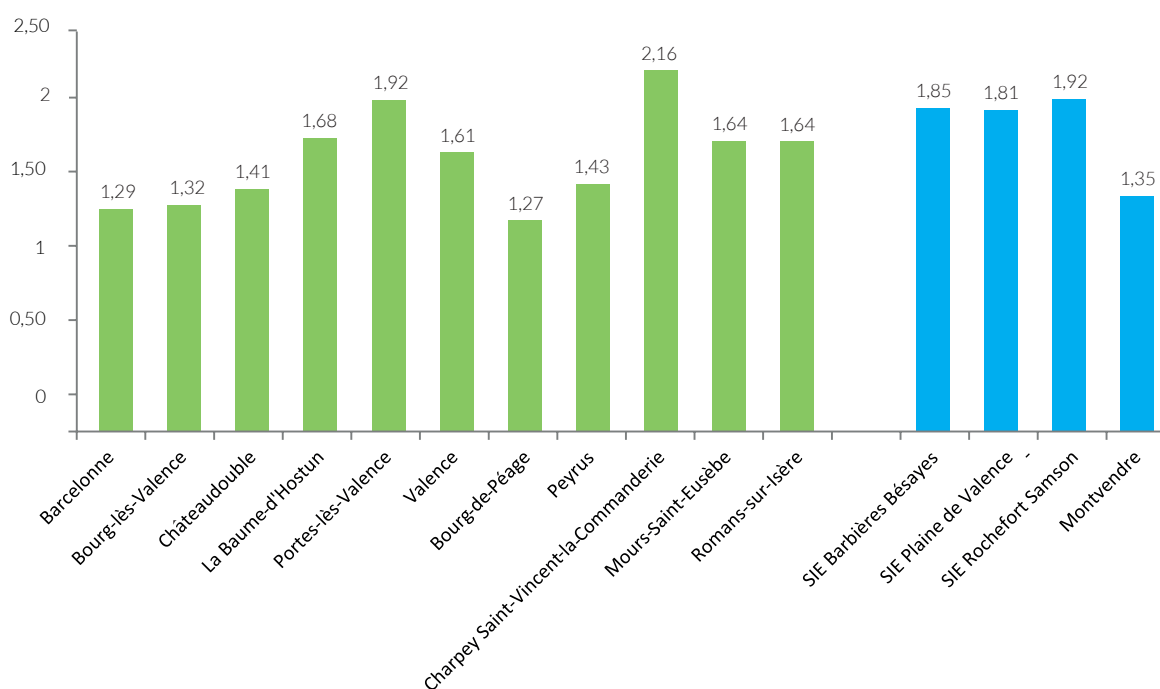
La facture d'eau comporte une part dite fixe (abonnement, location de compteur...), et une part variable proportionnelle à la consommation (m³). Des frais d'accès au service (ouverture ou fermeture d'abonnement) peuvent également être appliqués. Les relèves réelles des volumes consommés ainsi que la facturation sont réalisées au minimum une fois par an.

La régie Eau de Valence Romans Agglo a procédé, fin 2020, à l'uniformisation de l'ensemble de ses frais et tarifs annexes.

1,68 €/m³

tarif moyen pondéré TTC/m³
pour une facture de 120 m³
au 01/01/2022

PRIX DE L'EAU POTABLE SELON LES COMMUNES *



La situation financière

Les différents budgets

Depuis le transfert de compétence, les services d'eau potable sont gérés au travers de deux budgets :

- ▶ **1 budget autorité organisatrice** comprenant les services délégation de service public.
Ce budget, intègre depuis 2021 les services en délégation de compétence (au nombre de 6).
- ▶ **1 budget Régie Eau de Valence Romans Agglo**
(régie autonome à autonomie financière).

Cette gestion budgétaire en silo se synthétise pour l'année 2021 de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement 2021

- ▶ Budget Autorité Organisatrice : **1,157 M€**
- ▶ Budget régie Eau de Valence Romans Agglo : **10,824 M€**
- ▶ Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : **4,852 M€**

Total : 16,833 M€

Recettes de fonctionnement 2021

- ▶ Budget Autorité Organisatrice : **683 k€**
- ▶ Budget régie Eau de Valence Romans Agglo : **10,183 M€**
- ▶ Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : **5,671 M€**

Total : 16,537 M€

Les données budgétaires concernent uniquement le territoire sur lequel Valence Romans Agglo est maître d'ouvrage et exclu de fait les Syndicats en représentation substitution.

L'encours de la dette

Le budget autorité organisatrice n'a pas mobilisé d'emprunt sur 2021. Le budget régie Eau de Valence Romans Agglo a mobilisé un emprunt de 3M€ dans le cadre du financement de l'investissement structurant du nouveau château d'eau de Lautagne.

L'encours de la dette se détaille de la manière suivante :

- ▶ Budget Autorité Organisatrice : **2,629 M€**
 - ▶ Budget régie Eau de Valence Romans Agglo : **8,094 M€**
 - ▶ Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : **3,240 M€**
- Total : 13,993 M€**

Dépenses d'investissement 2021

- ▶ Budget Autorité Organisatrice : **319 K€**
- ▶ Budget régie Eau de Valence Romans Agglo : **6,352 M€**
(dont 503 K€ de restes à réaliser)
- ▶ Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : **3,126 M€**

Total : 9,798 M€

Recettes d'investissement 2021

- ▶ Budget Autorité Organisatrice : **599 K€**
- ▶ Budget régie Eau de Valence Romans Agglo : **8,191 M€**
(dont 1,690 M€ de reste à réaliser)
- ▶ Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : **1,596 M€**

Total : 10,386 M€

9,79M€

d'investissement
en 2021



Perspectives 2022



Lancement d'un schéma directeur à l'échelle de l'agglomération

Les problématiques de ressource en eau sur le territoire de Valence Romans Agglo en terme quantitatif, qualitatif et de répartition, les problématiques d'infrastructure des réseaux dont les coûts d'investissement, de fonctionnement et d'entretien ont des conséquences lourdes sur le prix de l'eau, ont décidé la direction de l'eau et de la préservation de la ressource en eau de Valence Romans Agglo à lancer un schéma directeur à l'échelle de l'agglomération.

Cette étude permettra de garantir à la population actuelle et future des solutions durables pour une alimentation en eau en quantité et en qualité suffisantes, avec un coût acceptable. Elle a notamment pour objectif de :

- ▶ Faciliter le partage des données via une proposition de structuration commune des SIG ;
- ▶ Définir les forces et faiblesses de chaque ressource potentielle et chaque captage sur le territoire en lien avec les infrastructures réseaux et la population et en tenant compte des évolutions attendues des ressources en lien avec le changement climatique ;
- ▶ Proposer une homogénéisation des systèmes de communication intersites ;
- ▶ Etablir un bilan besoins/ressources à l'échelle du territoire ;
- ▶ Identifier les stockages qui peuvent servir de point d'appui pour des échanges interservices en tenant compte de leur état, de leur position géographique sur le territoire, des canalisations d'adduction et de distribution, de leur cote altimétrique et de l'énergie nécessaire pour le remplir et le faire fonctionner (si station de reprise par exemple) ;
- ▶ Identifier les canalisations structurantes qui peuvent servir à du transport interservices ;
- ▶ Proposer une modélisation à l'échelle du territoire en ne prenant en compte que les éléments structurants pouvant permettre des échanges interservices ;
- ▶ Proposer différents scénarios d'évolution des échanges interservices en prenant en compte les analyses précédentes. Définir les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement notamment énergétique (pompage, reprise...) ;
- ▶ Proposer un Plan de Sécurisation Interservices de la Distribution d'Eau Potable.



Réalisation de la prospective financière et tarifaire

Avant la prise de compétences par Valence Romans Agglo, la gestion de l'eau était portée par 18 autorités organisatrices distinctes (10 communes et 8 syndicats), générant autant de grilles tarifaires et de modalités de facturation.

La prise de compétences s'est faite à tarif stable, quels que soient les systèmes antérieurs. Ce schéma présente des inconvénients en termes d'égalité des usagers mais également de recettes, voire de non-respect du cadre réglementaire.

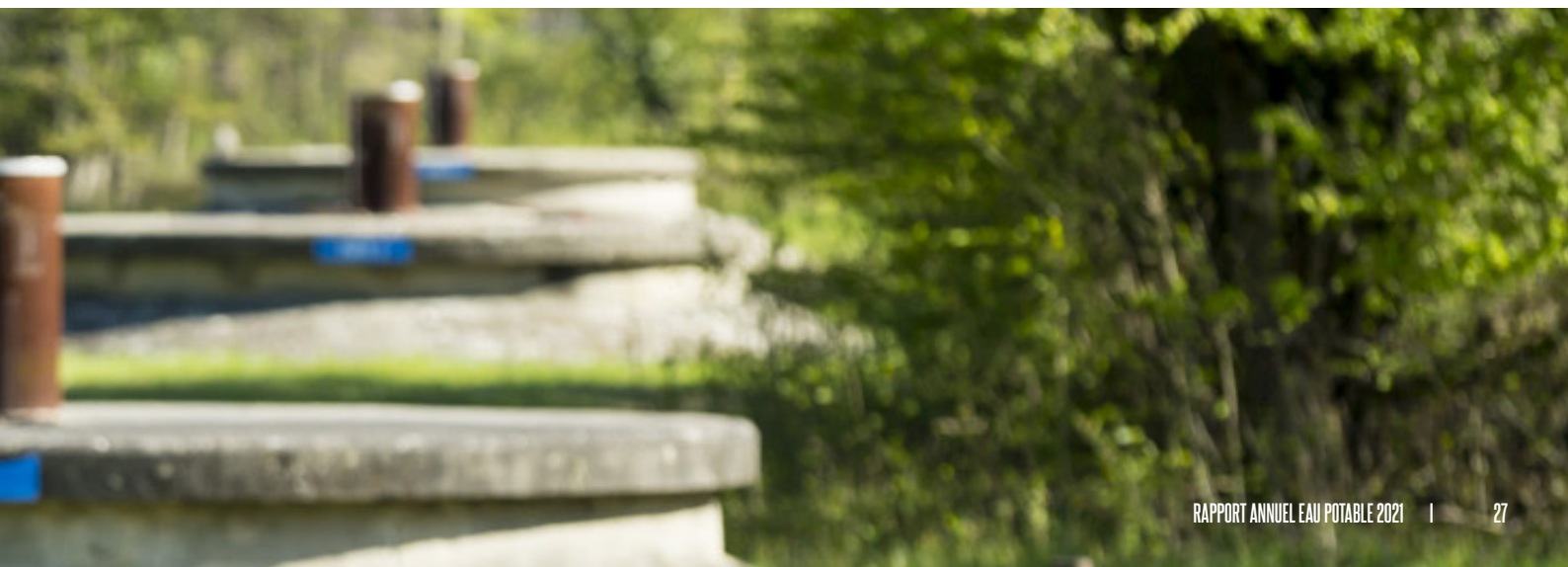
Dès lors, la Direction de l'Eau de et de la Préservation de la Ressource en Eau de Valence Romans Agglo va engager les études nécessaires à l'évolution tarifaire de l'eau.

Trois phases d'étude sont prévues :

- ▶ Phase 1 : Audit financier de chaque entité compétente (communes / syndicats) avant transfert (Réalisation d'une analyse budgétaire rétrospective, mise en perspective de l'économie et des prix de l'eau potable)
- ▶ Phase 2 : Prospective financière et tarifaire du service de l'eau potable (Prospective financière et budgétaire du service de l'eau à l'échelle communautaire, détermination de la tarification cible).
- ▶ Phase 3 : Travail sur la convergence tarifaire et sur l'uniformisation des modalités de facturation

Le rendu de cette étude permettra e voter une nouvelle grille tarifaire en 2022.

▼ Puits de Mauboule à Valence





Annexes

Annexe 1

Population desservie, nombre d'abonnés et prix de l'eau

Indicateurs de performance				D101,0		D102,0	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Population VRA	Nb d'abonnés	Prix du service de l'eau au m ³ TTC au 01/01/n+1	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Veolia	1	614	334	1,43 €/m ³
		Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	10 161	5 436	1,27 €/m ³
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	366	162	1,29 €/m ³
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	585	268	1,68 €/m ³
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	601	277	1,41 €/m ³
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	10 817	4 183	1,92 €/m ³
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	20 459	7 872	1,32 €/m ³
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	66 121	24 374	1,61 €/m ³
		SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	2 068	927	2,16 €/m ³
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation	Romans-sur-Isère/Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	2	37 159	21 114	1,64 €/m ³
		Montvendre	Régie communale	1	1 209	548	1,35 €/m ³
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	2 441	1 196	1,85 €/m ³
		SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	11 859	5 716	1,92 €/m ³
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	28 518	13 831	1,81 €/m ³
	SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Veolia	9	17 817	7 768
SIE de la Veaune		Régie syndicale	3	3 644	1 796	2,01€/m ³	
SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	13 947	6 623	2,09€/m ³	
Total / Prix TTC moyen pondéré 120m ³ sur le territoire de l'Agglo			54	228 386	102 425	1,68€/m ³ TTC	

Annexe 2

Taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physico-chimiques

Indicateurs de performance				Indicateur P101,1	Indicateur P102,1	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	taux de conformité des prélèvements microbiologiques	taux de conformité des prélèvements physicochimiques	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Veolia	1	100%	100%
		Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	100%	100%
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	80%	100%
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%	100%
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%	100%
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%	100%
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%	100%
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%	100%
		SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	100%	100%
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation	Romans-sur-Isère/ Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	2	100%	100%
		Montvendre	Régie communale	1	100%	100%
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	100%	100%
		SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	100%	97%
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	98,57%	100%
	SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Veolia	9	100%
SIE de la Veaune		Régie syndicale	3	97,00%	100%	
SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	93,80%	100%	
Total / Moyenne sur le territoire de l'Agglo				54	98,20%	99,84%

Annexe 3

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Indicateur de performance				Indicateur P108,3	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Veolia	1	80%
		Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	100%
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	80%
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	80%
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	80%
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	sans objet
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	80%
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%
		SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	80%
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation	Romans-sur-Isère/ Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	2	100%
		Montvendre	Régie communale	1	NC
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	80%
		SIE Rochefort- Samson	Régie syndicale	7	80%
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	80%
	SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Veolia	9
SIE de la Veauane		Régie syndicale	3	80%	
SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	80%	
Total / Moyenne sur le territoire de l'Agglo			54	84%	

Annexe 4

Rendement du réseau de distribution

Indice linéaire des volumes non comptés - Indice linéaire de pertes en réseau

Indicateurs de performance				Indicateur P104,3	Indicateur P105,3	Indicateur P106,3	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Rendement du réseau de distribution (Hors vente en gros)	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/jour/km)	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Veolia	1	50,50%	6,68	6,46
		Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	81,00%	5,51	5,44
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	76,43%	1,24	1,23
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	81,93%	1,44	1,44
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	92,88%	0,33	0,33
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	79,61%	5,60	5,43
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	72,50%	9,20	9,00
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	84,35%	6,96	6,63
		SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	70,70%	2,49	2,2
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation	Romans-sur-Isère/Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	2	84,60%	5,24	5,1
		Montvendre	Régie communale	1	61,70%	2,23	1,5
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	35,74%	15,11	13,35
		SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	78,62%	1,85	1,81
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	80,29%	1,98	1,92
SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Veolia	9	90,60%	1,20	1,04
	SIE de la Veaune		Régie syndicale	3	88,00%	1,10	1,10
	SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	75,70%	1,90	1,70
Total				54			

Annexe 5

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Indicateurs réglementaires de performance					Indicateur P103,2
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Veolia	1	93
		Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	98
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	90
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	105
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	80
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	80
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	70
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	120
		SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	94
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation	Romans-sur-Isère/ Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	2	114
		Montvendre	Régie communale	1	NC
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	90
		SIE Rochefort- Samson	Régie syndicale	7	92
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	96
	SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Veolia	9
SIE de la Veauve		Régie syndicale	3	109	
SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	118	
Total			54	98	

Annexe 6

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P107,2	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Veolia	1	0%
		Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	0,28%
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	NC
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	NC
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	NC
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	NC
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	NC
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0,92%
		SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	0,11%
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation	Romans-sur-Isère/ Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	2	0,30%
		Montvendre	Régie communale	1	0%
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	1,93%
		SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	1,79%
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	2,50%
	SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Veolia	9
SIE de la Veaune		Régie syndicale	3	1,72%	
SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	4,76%	
Total			54		

Annexe 7

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P151,1	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Veolia	1	8,96 u/1000 abonnés
		Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	2,58 u/1000 abonnés
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	6,17 u/1000 abonnés
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0,00 u/1000 abonnés
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0,00 u/1000 abonnés
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	5,98 u/1000 abonnés
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	4,57 u/1000 abonnés
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	6,85 u/1000 abonnés
		SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	9,71 u/1000 abonnés
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation	Romans-sur-Isère/ Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	2	2,84 u/1000 abonnés
		Montvendre	Régie communale	1	NC
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	NC
		SIE Rochefort- Samson	Régie syndicale	7	2,09 u/1000 abonnés
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	0,43 u/1000 abonnés
	SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Veolia	9
SIE de la Veauane		Régie syndicale	3	NC	
SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	6,94 u/1000 abonnés	
Total			54		

Annexe 8

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P152,1	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Veolia	1	100%
		Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	100%
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	100%
		SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	100%
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation	Romans-sur-Isère/ Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	2	100%
		Montvendre	Régie communale	1	100%
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	100%
		SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	100%
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	100%
SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois	DSP Veolia	9	100%	
	SIE de la Veauve	Régie syndicale	3	100%	
	SIE de l'Herbasse	Régie syndicale	14	100%	
Total			54	100%	

Annexe 9

Nombre et montant des abandons de créance et/ou versements à un fonds de solidarité

Indicateurs réglementaires de performance					Indicateur P109,0	
		Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Nombre d'abandons de créances et versements à un fond de solidarité	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Veolia	1	0	0
		Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	56	1 269
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0	0
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0	0
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0	0
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0	0
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	0	0
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	37	4 383
	SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	4	349	
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation	Romans-sur-Isère/Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	2	173	7 361
		Montvendre	Régie communale	1	NC	NC
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	NC	3 138
		SIE Rochefort-Samson	Régie syndicale	7	NC	4 086
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	34	985
	SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Veolia	9	3
SIE de la Veauve		Régie syndicale	3	NC	2 240,00	
SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	2	1 052,39	
Total				54	309	24 952,39

Annexe 10

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Indicateurs réglementaires de performance				Indicateur P154,0	
	Maitres d'ouvrage avant Loi NOTRe	Mode de gestion	Nb de communes dans l'Agglo	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	
Territoires dont la compétence a été transférée au 01/01/2020	Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo	Peyrus	DSP Veolia	1	0,03%
		Bourg-de-Péage	DSP Veolia	1	1,55%
		Barcelonne	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	2,18%
		La Baume-d'Hostun	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	2,18%
		Châteaudouble	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	2,18%
		Portes-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	2,18%
		Bourg-lès-Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	2,18%
		Valence	Régie Eau de Valence Romans Agglo	1	2,18%
	SIE Charpey Saint-Vincent-la-Commanderie	DSP Veolia	2	0,54%	
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation	Romans-sur-Isère/Mours-Saint-Eusèbe	DSP Veolia	2	2,38%
		Montvendre	Régie communale	1	NC
		SIE Barbières Bésayes	Régie syndicale	2	1,10%
		SIE Rochefort- Samson	Régie syndicale	7	1%
		SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	0,64%
SIE en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Veolia	9	2,11%
	SIE de la Veauane		Régie syndicale	3	0,96%
	SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	1,34%
Total			54		



Valence Romans Agglo
1 place Jacques Brel
CS 30125
26905 Valence Cedex 9
valenceromansagglo.fr

